

INFO-ENSEIGNEMENT

SSP - Syndicat des services publics

avril 2018 - Bulletin n°17

Syndicat des Services Publics - Genève



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève
tel: 022 741 50 80 - fax 022 741 50 85
www.sspge.ch

SOMMAIRE

Editorial p.1
Formation jusqu'à 18 ans p.2
Centres de formation professionnelle p.3
OMP et le droit de grève p.4
Une mixité non aboutie CECG p.5
Nouveau plan financier du Conseil d'Etat p.5
L'avenir de la CPEG, position du Cartel p.6-7
Elections cantonales : questionnaire FEG p.7

Editorial

En cette période pré-électorale, les bilans devraient être publics, systématiques et aller-de-soi. Sans prétendre en faire un, notre bulletin s'est enrichi de quelques thèmes qui -hasard de l'actualité oblige- s'imposent à nous comme autant d'enjeux pour l'avenir de l'instruction publique.

La vitrine du DIP est toujours pleine de sujets clinquants qui sonnent bien aux oreilles, tels que « la formation obligatoire jusqu'à 18 ans », « l'école inclusive », « la promotion de la formation professionnelle et des apprentissages », etc, etc. Tous ces dossiers et bien d'autres sont régulièrement sur la table des négociations entre le Département, ses hauts cadres, sa présidente et les associations professionnelles et le SSP. Il n'y a pas une séance –quel qu'en soit le thème de départ- qui s'achoppe avec le grand obstacle que nous combattons depuis longtemps et qui tend à être sous-estimé, voir nié, par les gestionnaires du DIP : les moyens financiers !

Mais alors, quels sont les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'institution ? A ne pas en douter, ils sont insuffisants aujourd'hui et font régulièrement l'objet de transferts comptables internes suivant la loi des vases communicants, parfois aussi de demandes de rallonges budgétaires auprès de la commission des finances du Grand Conseil. Demandes systématiquement sous-évaluées par le DIP pour respecter la doctrine d'une rigueur budgétaire décidée par le Conseil d'Etat sous la vigilance d'une majorité du Grand Conseil qui fait de l'école une de ses cibles préférées.

Face à cette réalité contraignante, le SSP guidé par le principe intangible de son indépendance politique, ne soutient aucun candidat et ne donne aucun mot d'ordre de vote. Cependant, dénoncer haut et fort la politique suivie durant la législature par les deux institutions dont la représentation sera renouvelée le 14 avril par le peuple genevois, n'a rien à voir avec un soutien partisan. Ainsi donc, chers-ères collègues, avant de formuler votre choix envers des candidats à la députation, nous vous invitons à prendre en compte les intérêts bien pesés de notre école, du service public et des intérêts des salariés-ées qui les font fonctionner sans discontinuer. Votez pour qui vous voulez, mais faites en sorte de favoriser l'avenir de l'école genevoise, de défendre sa qualité et cela ne pourra jamais se faire sans les moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

FO 18 – Formation obligatoire jusqu'à 18 ans – et le mur des incompréhensions

Le calendrier impose son rythme et le délai précipite la mise en place du respect de l'injonction de la constitution genevoise : celle-ci édicte la nécessité du suivi de l'élève jusqu'à sa majorité.

Un regard tout particulier est donné aux élèves décrocheurs et un enseignement ouvert et créatif devrait permettre aux jeunes dont l'école n'a pas su se rendre attractive de trouver une voie professionnelle.

La DGEO et la DGPO ont conjugué leurs efforts pour partager leurs soucis autour des élèves dits *décrocheurs*. Cette analyse du terrain menée par les directions et les associations professionnelles, syndicales, pointent du doigt les difficultés que notre société met en avant au niveau de la palette des choix professionnels.

Seul 5 % des élèves sortant du CO font un apprentissage en dual à Genève. Il faut savoir que les parents ne privilégient pas nécessairement la voie duale, mais il est aussi à noter que l'offre sur le canton n'est pas très fructueuse, contrairement à ce qui se dit.

Trois étapes sont prévues pour remobiliser les jeunes décrocheurs afin de leur donner leur chance d'entrer sur le marché du travail.

Mais les questions restent ouvertes ?

- Qu'en sera-t-il des jeunes qui à 18 ans n'ont pas trouvé leur voie et qui n'ont pas



commencé une formation ? La priorité ne leur sera-t-elle plus donnée ?

- Que propose notre société pour ces **laissés pour compte** de la marginalité scolaire ?
- D'ailleurs pourquoi l'OMP ne prend pas en charge un élève scolarisé et habitant sur le canton s'il a déjà 18 ans. La loi impose aux parents de soutenir ses enfants jusqu'à 25 ans, l'OMP devrait prendre en compte les situations familiales compliquées aussi longtemps que la famille est un lien pour le jeune.

Cette mise en œuvre de la FO 18 est un premier pas vers un projet très large qui devra suivre les méandres des nécessités professionnelles et sociales de notre société.

FO18 n'est pas un avion supersonique, à ne pas confondre avec les FA18 qui passe le mur du son, mais bien un projet qui doit passer le mur des incompréhensions pédagogiques, professionnelles, parentales



Centres de formation professionnelle

Une résolution effectuée le 27 novembre 2017 a été transmise par les représentants des enseignants du CFPS à M. Rudaz et Mme Merad-Malinverni. Une autre rencontre a eu lieu le 8 février 2018 en présence de M. Rudaz et Mme Merad-Malinverni ainsi que des représentants des enseignants du CFPS, des syndicats et l'association professionnelle (ADES) AGEEP SIT SSP.

Par ordre de priorité et d'urgence, pour bien faire fonctionner le centre dans son ensemble et certaines écoles en particulier, il faudrait :

1. *Pour ESEDE, publier de toute urgence les grilles horaires des 1ères et 2èmes années jusqu'à juillet, afin que les élèves, les enseignants vacataires et les MFP aient leurs horaires jusqu'en fin d'année scolaire.*

2. *Que les FEA des enseignants du CFPS soient formulés par les directions d'école et validés par la direction du centre et la DGESII sans réductions des dégrèvements et selon le catalogue mis en place par le GT3, y compris le dégrèvement sur les relations vacataires supprimé sans concertation, **et ceci jusqu'à ce que les problématiques signalés dans les points suivants soient solutionnés.** En effet dans bien des écoles seuls ces dégrèvements ont permis de faire fonctionner les formations puisqu'ils ont permis de pallier au manque d'effectifs PAT en reportant une partie des tâches sur les enseignants. Avoir beaucoup de vacataires génère du travail administratif (fiches d'engagements, factures) pour un secrétariat et du travail de coordination, de circulation de l'information, de mise au courant assumé par les enseignants. Ne pas avoir d'outils informatiques performants génère du temps de travail administratif qui a été partagé entre enseignants et PAT (gestion des absences élèves, carnets, planification horaires).*

3. *Que les équipes PAT des écoles en particulier les secrétariats, soient renforcés selon les besoins des différentes écoles (besoins certainement déjà exprimés par les directions d'école ces dernières années) et en fonction de l'augmentation de l'effectif. En tout cas un temps plein pour ECASE par exemple qui est passé de*

2007 à 2018 de 6 classes à 19 classes, sans augmentation du temps de travail du secrétariat.

4. *Que chaque école puisse bénéficier des postes MFP nécessaires, pour que chaque classe et/ou module puisse avoir son responsable et pour faire diminuer l'engagement de vacataires à ce qu'il devrait être, des interventions de spécialistes de certains domaines spécifiques.*

5. *Que l'ensemble des programmes informatiques usuels en place dans les établissements du secondaire II soient mis en place dans toutes les écoles et que des temps de formation suffisants soient proposés à toutes les personnes, PAT et enseignants, qui doivent les utiliser. Ceci concerne Smog, Mémo, et des outils de planification horaire efficaces.*

6. *Que la planification des horaires puisse être organisée avec les moyens mis en œuvre dans tous les autres établissements du secondaire II (suffisamment de temps de travail pour une gestionnaire en organisation scolaire pour travailler sur la planification de toutes les écoles, une compensation financière pour les maîtres horaires s'ils n'ont pas de dégrèvement suffisant...)*

7. *Que le service social du centre soit renforcé selon les normes en vigueur pour tous les établissements. Un 80% pour 1400 élèves c'est en dessous de la norme.*

8. *Que le CFPS puisse bénéficier de la présence d'une infirmière du SSJ comme tous les établissements du secondaire II.*

9. *Qu'une démarche paritaire soit organisée pour analyser le cahier des charges spécifique des MFP du CFPS travaillé en GT3, le comparer au cahier des charges générique des enseignants du secondaire II et vérifier si ces deux cahiers des charges sont équivalents en termes de charge de travail car nous faisons l'hypothèse qu'ils ne le sont pas, au détriment des MFP du CFPS.*

Lors de la conférence des maîtres du 22 février 2018, M. Rudaz et Mme Merad-Malinverni ont reconnu les difficultés vécues par les enseignants de ce centre. Ils ont pu donner des réponses concrètes à certaines des demandes évoquées et pour d'autres doléances, ils sont en train de chercher des solutions. Le GT3 sera réintroduit dans la commission paritaire afin de poursuivre le travail sur les dégrèvements et le cahier des charges spécifique aux enseignants du centre.

OMP : la grève nuit gravement...

La direction pense pour les équipes

Lors des grèves des 4 et 14 décembre 2017, la direction de l'OMP avait eu la lumineuse idée de remettre aux équipes de l'enseignement spécialisé – en leur demandant de la transmettre aux parents – une lettre toute faite, signée par la hiérarchie, qui annonçait que la structure ne ferait pas grève et que toutes les prestations seraient délivrées aux élèves. C'était bien entendu pour aider les équipes démunies, trop timorées pour oser le dire – ou ne sachant pas écrire. Seuls les esprits chagrins auraient pu y voir une démarche contraire au droit de grève, visant notamment à décourager les enseignants et éducateurs à suivre l'arrêt de travail décidé par les syndicats. Mais le DIP, peu soutenant, a parlé publiquement d'une « *maladresse* » de la part de la direction. Une sanction sévère que l'office a dû digérer seul.

Il y a contrôle et contrôle

Quelque peu morigénée, la direction a donc essayé de se rattraper. Elle a imaginé qu'il serait de bon aloi de faire vérifier les déclarations de grève du personnel des centres médico-pédagogiques (CMP) saisies sur l'espace RH, non pas par la hiérarchie – qui est débordée, comme chacun le sait, car elle travaille, elle – mais par les collègues. Les données confidentielles extraites du site de l'OPE ont donc été envoyées dans différents CMP avec ordre au responsable, qui n'a aucune fonction hiérarchique, de les contrôler. Mais, attention, il ne s'agissait pas de contrôle ! Non, c'était juste une démarche bienveillante, pour éviter que les collaborateurs qui auraient fait une fausse



déclaration, parce qu'ils ne sauraient pas compter, aient une retenue de salaire erronée.

Il faut contrôler si un contrôle se justifie

« *Nous vous remercions de contrôler ces deux tableaux et de nous les retourner complétés d'ici au mardi 9 janvier 2018 au plus tard.* » La commission du personnel s'est logiquement inquiétée de cette injonction et du fait que ces données aient été livrées tous azimuts, à l'insu des personnes concernées. Mais la réponse de la direction s'est révélée rassurante : « *Le contrôle que les personnes ont bien déclaré les heures de grève effectuées est subsidiaire* ». En gros, il ne fallait contrôler que si un doute sur la véracité des infos fournies subsistait... Un contrôle avant le contrôle s'imposait. Méfiance, défiance ? Allons donc ! La direction est pétrie de bonnes intentions. Mais elle a quand même oublié de demander la destruction de ces données. Peut-être retrouvera-t-elle ses esprits lors de la prochaine grève... ?



Une mixité non aboutie, le CECG Mme de Staël

A ce jour, le comité enseignement se soucie de ne pas avoir de réponse quant à l'ouverture d'une deuxième filière ECG au sein du CECG (Collège et ECG) Mme de Staël pour la rentrée 2018-19. Pour l'instant, alors que la promesse avait été faite aux enseignants de l'ex-ECG Ella Maillart en 2015-16 que la filière socio-éducative serait enseignée au CECG Mme de Staël, il est malheureux de constater que promesse ne devient pas réalité après la deuxième rentrée de cette école accueillant la mixité et

Le nouveau Plan financier quadriennal du Conseil d'État (PFQ 2018-21)

Parmi les mesures d'économies envisagées par le collège gouvernemental, décidément imaginaire en la matière, on peut découvrir, avec une certaine stupeur, cette proposition qui touche le DIP :

« L'augmentation importante du nombre d'élèves dans le canton prévue ces prochaines années va nécessiter de disposer de locaux scolaires pour tous les degrés d'enseignement. C'est pourquoi, le

que langue de bois continue d'être de rigueur.

Aujourd'hui, l'ECG Mme de Staël comprend :

- 9 classes de première année
- 4 classes de deuxième filière santé
- 2 classes de troisième filière santé
- 4 préparatoires

Voilà une représentation de l'ECG qui est loin de satisfaire les attentes engendrées il y a déjà trois ans ; cette école ne met pas en avant les spécificités de la formation exigeante de la filière spécialisée ECG avec 4 préparatoires et 9 premières années : force est de constater que le bilan reste négatif.

Alors qu'en sera-t-il de cette école dont le strapontin ECG ne répond pas aux attentes des enseignants qui se sont investis dans cette école ?

Conseil d'État entend appliquer strictement les règlements actuels indiquant que les élèves hors canton sont acceptés dans les limites des places disponibles. Cette mesure concerne l'école obligatoire et aura une incidence sur les coûts d'encadrement des élèves évaluée à 3.4 millions. » (Communiqué du CE...)

Nous ignorons s'il faut classer cette mesure parmi les « couleuvres » ou les « boas » qu'il faudrait avaler et on s'interroge sur l'influence grandissante de l'idéologie anti frontaliers du MCG au sein de l'Etat !

SIGNEZ ET FAITES SIGNER
la pétition à l'attention du Conseil d'État et du Grand Conseil.
Pour la réintégration du personnel de nettoyage des bâtiments publics au
sein de l'État de Genève

<https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/enseignement/petition-reintegration-nettoyage/>

*Les articles sont publiés sous la responsabilité
du comité du groupe enseignement du SSP-GE*

Contact : **Margarita Castro**, secrétaire

syndicale • m.castro@sspge.ch • 022 741 50
86

**Permanences tous les vendredis et sur
demande**

secretariat@sspge.ch <http://www.sspge.ch>
022 741 50 80



POUR DEVENIR MEMBRE ? : <http://ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion>

Un front syndical uni pour défendre notre caisse de pension

Le 6 mars, les délégué-e-s du Cartel ont adopté à l'unanimité une résolution importante. Celle-ci confirme le refus des propositions du Conseil d'Etat portant sur le financement de la caisse, qui prévoient d'importantes attaques sur le niveau des rentes. Le Cartel a aussi réaffirmé son soutien à une solution combinant refinancement de la CPEG et transfert de terrains constructibles à la caisse, comme le prévoit l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement ». Indépendamment de négociations possibles entre les partis et des calculs électoraux des uns et des autres, les syndicats et associations du personnel font donc bloc contre le projet du Conseil d'Etat. Le Cartel va lancer une pétition soutenant les revendications du personnel sur la CPEG et appelle à un rassemblement le 22 mars prochain – date à laquelle une session du Grand Conseil

devrait discuter l'avenir de la CPEG. Enfin le Cartel maintient son initiative avec l'Asloca comme alternative institutionnelle et le lancement d'un référendum contre une loi inacceptable demeure un recours envisageable.

Ci-dessous, nous publions la résolution adoptée par l'assemblée du 6 mars.

CONSIDÉRANT.

- L'insuffisance de financement de la CIA et de la CEH par l'employeur ;
- la modification de la loi fédérale en 2012 contraignant les caisses à augmenter massivement leur taux de couverture sans raison fondée ;
- les baisses de prestations déjà imposées au personnel lors de la création de la CPEG ;
- que le personnel n'a pas à prendre à sa charge les effets de la baisse du taux technique ;
- que malgré cela, il a encore dû subir -5% au début de l'année par le relèvement d'une année de l'âge-pivot, mesure qui au nom de l'égalité discrimine particulièrement les femmes étant

donné le décalage d'une année avec l'âge légal de l'AVS ;

- le dépôt en septembre 2017 par le CE d'un PL remettant en cause la primauté des prestations, mettant fin à la garantie de l'Etat, augmentant la cotisation des employé-e-s tout en baissant celle de l'employeur et générant une baisse de prestations importantes pour les employé-e-s en milieu de carrière tout en prévoyant une cotisation croissant avec l'âge ;
- la demande d'ouverture de négociations par le Cartel et la transmission d'un cahier de revendications visant à préserver durablement les rentes et à obtenir la prise en charge par l'employeur du financement additionnel découlant de la baisse du taux technique ;
- le refus du CE de soutenir le PL12095 qui aurait permis de mener ces négociations dans des conditions, notamment temporelles, acceptables ;
- l'aboutissement de l'initiative « Sauvegarder les rentes en créant du logement » ainsi que sa validation ;
- le dépôt du PL12228 permettant de maintenir la primauté de prestation et le niveau des rentes par un refinancement substantiel de la CPEG incluant le transfert de terrains constructibles comme prévu par l'initiative ;
- la position de l'AD de la CPEG du 27 février 2018 et les revendications en étant issues ;
- la réponse insuffisante du CE aux revendications transmise le 1er mars sous la forme d'un protocole d'accord, version 3.

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU CARTEL INTERSYNDICAL

- Considère que le Conseil d'Etat n'a pas pris les mesures suffisantes permettant de mener des négociations dans des conditions acceptables ;
- constate que le projet de protocole d'accord transmis le 1^{er} mars constitue la deuxième réponse obtenue de la part du CE sur les revendications depuis le début des discussions en septembre ;
- reste ouverte à la discussion sur ses revendications ;

- constate qu'il ne répond toujours pas à de très nombreuses attentes du personnel ;
- considère donc cette réponse comme insuffisante en regard de nos revendications: le maintien du niveau des rentes n'est pas assuré pour l'ensemble du personnel affilié, le risque financier est transféré aux assuré-e-s par le passage en primauté de cotisations, une part importante du financement additionnel est attribuée au personnel via des augmentations de cotisations, et le transfert de terrain constructible à la CPEG n'est pas garanti.

DÈS LORS, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

- Rejette ce nouveau protocole d'accord ;
- s'oppose au PL du Conseil d'Etat, même amendé selon les termes dudit protocole ;
- réitère son soutien au PL12228 des partis de l'Alternative (PS, Verts, Ensemble à gauche) + MCG ;
- attend toujours des réponses du Conseil d'Etat sur ses revendications: taux technique différencié pour les actifs/-ives et les pensionné-e-s, objectif de rente de 60% pour toutes les classes d'âge, marge financière plus grande pour la caisse, maintien des prestations invalidité/survivant-e-s en primauté de prestations, pas de cotisations différenciées selon l'âge et pas d'augmentation de ces dernières ;
- rappelle le personnel à se mobiliser pour défendre ses prestations de retraite et ses acquis salariaux.

Conférence de presse

**Vision des candidats au Grand Conseil et
au Conseil d'Etat
sur la formation
Synthèse et analyse des réponses au
questionnaire de la FEG**

<https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/enseignement/>